



NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE **DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi Notre renforçant la transparence et responsabilité financière des collectivités territoriales, la présente note permet aux administrés de prendre connaissance des orientations budgétaires déterminées en 2020 afin d'en mesurer les enjeux.

I. La section de fonctionnement

A. Les dépenses

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général sont estimées à 353 710€. Dans un souci de maîtrise financière la régression de ce pôle de dépenses se poursuit depuis plusieurs années. Ce chapitre représentait 363 800€ en 2019 et 394 700€ en 2018.

On remarque notamment une baisse des coûts d'énergie et de l'entretien des bâtiments publics. Cela vient compenser la hausse des prestations de service. Les dépenses pour les autres postes restent stables.

2) Les charges de personnel (chapitre 012)

La Commune compte 9 agents dont 2 à temps non complet. Un adjoint technique a été intégré en février 2020 suite à un détachement depuis septembre 2019. La commune fait appel à un adjoint administratif contractuel depuis janvier dans le cadre du remplacement de l'agent titulaire. Les dépenses liées au personnel sont estimées à 270 767€, remboursement sur rémunérations du personnel déduit (chapitre 013). Grâce à l'assurance relative au personnel et à la prise en charge partielle de la CPAM, ce chapitre reste stable malgré le recrutement de 2 agents. Les charges du personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement restent en deçà de la moyenne nationale de la strate avec un ratio de 37,64% pour la commune contre 43,70% pour la moyenne des communes comprises en 500 et 2 000 habitants.

Les subventions et participations (chapitre 65).

Ce chapitre de dépenses passe de 91 093,53€ en 2019 à 58 350€ en 2020. La participation à la défense incendie est prise en charge par la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées depuis le 1^{er} janvier 2020 dans le cadre du transfert de compétence. Cela représentait 45 185€ en 2019. Les indemnités des élus sont revalorisées à compter du 24 mai 2020 dans le cadre du barème 2020. Elles sont évaluées à 39 000€ contre 30 000€ en 2018 et 2019.

3) Les charges financières (chapitres 66 et 16)

La commune n'est quasiment pas endettée. Seul un emprunt à taux 0% contracté auprès de la CAF de l'Oise pour la construction de la cantine reste en cours. L'encours de la dette est de 5 434, 80€, annuité de 905,80€ du 1^{er} janvier 2020 déduite. Cet emprunt sera clôturé le 1^{er} janvier 2026. Pour information, l'encours de la dette par habitant de la moyenne nationale de la strate s'élève à 587€, celui des canlysiens est de 8,11€.

B. Les recettes

1) La fiscalité (chapitre 73)

Les taux communaux restent identiques à 2019 :

Taxe d'habitation : 14,06%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,40%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,52%

L'allocation compensatrice versée par la CCPE diminue par rapport à 2019 suite au transfert de compétence du paiement du service incendie. La commune percevra 334 971,86€ en 2020 contre 369 169€ l'an dernier.

Les impôts et taxes sont estimés à 831 919,56€ en 2020 soit une légère baisse de 2,04% par rapport à 2019.

2) Les dotations et participations (chapitre 74)

Les recettes des dotations et participations poursuivent leur régression avec un certain impact.

	2020	2019	2018
Dotations et participations	26 471,46€	47 823,00€	103 056,00€
Part DGF	13 809,00€	16 132,00€	75 303,00€

II. La section d'investissement

A. Les dépenses

Le conseil municipal affirme en 2020 sa volonté de travaux en matière de voirie par la réfection de la phase 2 de la RD 26, rue du Jeu d'Arc.

D'autres opérations sont programmées : le remplacement du serveur informatique et l'installation d'un réseau téléphonique IP à la mairie, la mise aux normes de la protection contre la foudre à l'église, la réhabilitation du city stade, l'agrandissement du bassin d'eaux pluviales rue des Marguerites.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 659 045,05€ (dont 457 500€ de restes à réaliser). Pour mémoire, elles étaient égales à 1 761 990,19€ en 2019.

B. Les recettes

Les recettes d'investissement s'évaluent à 438 928,92€ dont 202 000€ de restes à réaliser. Pour rappel elles représentaient 368 359€ en 2018 et 569 001€ en 2019 (hors excédent de fonctionnement capitalisé).

Elles se composent de

- subventions du département : 176 000€ dans le cadre requalification du carrefour de l'église et de la Place Aimé LEDUC (restes à réaliser) et 176 000€ pour la requalification de la RD 26 phase 2, rue du Jeu d'Arc.
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR): 26 000€ dans le cadre de la desserte en eau potable au Hameau de Villerseau (restes à réaliser)
- la taxe d'aménagement : 700€
- FCTVA : 60 228,92€

En vue des inscriptions budgétaires, le solde excédentaire du budget communal 2020 devrait s'élever à 591 106,64€. Toutefois, en raison de la crise sanitaire touchant le pays, plusieurs opérations sont retardées ce qui devrait engendrer un excédent supérieur aux prévisions.